BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3828

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

509 511 366 RCS Créteil.
J2C.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 603290.00 EUR.
Adresse : 30, Avenue Dumotel, 94230 Cachan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION J2C Société par actions simplifiée Au capital de : 603 290,00 EUR Siège social 30 Avenue Dumotel 94230 Cachan N° RCS 509 511 366 RCS Créteil, est société absorbante SECOGEST Société par actions simplifiée Au capital de : 53 000,00 EUR Siège social 133 rue de l'Abbé Groult 75015 Paris 15e Arrondissement N° RCS 409 965 506 RCS Paris, est société absorbée Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 février 2024, les sociétés J2C et SECOGEST ont établi un projet de fusion par absorption au terme duquel SECOGEST prévoit de transmettre la totalité de son actif (valeur comptable au 31/08/2023 de 3 149 275 euros), à charge de la totalité de son passif (valeur comptable au 31/08/2023 de 1 018 285 euros), soit une transmission de patrimoine au profit de J2C d'un actif net s'élevant à 2 130 990 euros. Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de J2C, puisque celle-ci détient la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Le montant prévu du boni de fusion s'élève à 1 458 284 euros. Toutes les opérations effectuées par SECOGEST depuis le 1er septembre 2023 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par J2C qui se substituera à SECOGEST. La société SECOGEST sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code de commerce. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 6 mars 2024 pour la société SECOGEST et au greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL le 6 mars 2024 pour la société J2C..